



Rapport du séminaire doctoral de Macoter

Présentateur : Aminata MALLE

INTRODUCTION

S'est tenu le 25 mars 2022 dans la salle de réunion de MaCoTeR, le séminaire des doctorants devenu séminaire doctoral avec un format nouveau : l'élargissement du séminaire aux étudiants de master 2 qui rédigent leurs mémoires. Au cours de ce séminaire, Aminata Mallé étudiante en master a présenté son mémoire intitulé «la crise vue d'en bas : la question de l'administration des déplacés internes de Bamako ». Cette présentation d'une quinze de minutes a bénéficié de la présence des personnes dont les noms sont joints au présent rapport, qui rend compte successivement des points essentiels de l'exposé et des discussions auxquelles il a donné lieu.

CONTENU DE L'EXPOSE

Aminata Mallé a structuré sa présentation autour de trois points. Dans le premier point intitulé « introduction et choix du sujet », Mallé explique que l'étiquette de bon élève de la démocratie du Mali s'est effritée avec la crise du nord, qui selon ses termes s'est amplifiée à partir de 2011-2012. Si cette crise était, au départ, cantonnée au nord, elle s'est étendue au centre à partir de 2015, causant des pertes en vies humaines et de déplacements des populations à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Mallé explique également que le choix du sujet procède d'un intérêt personnel pour les questions des mouvements des populations et surtout du fait qu'à l'opposé des migrants et réfugiés, les déplacés internes ont fait l'objet de moins d'études. Mallé conclut ce point de son exposé par une interrogation sur notamment les acteurs impliqués dans la prise en charge des déplacés ainsi que l'impact socio-économique du camp sur les déplacés.

Pour apporter des réponses à son interrogation, Mallé a fait le choix d'une méthodologie. Deuxième point de l'exposé, la méthodologie a consisté à combiner recherche documentaire et recherche empirique. Si la recherche documentaire a porté sur la migration avant d'être réduite à des questions se rapportant aux déplacés, la recherche de terrain a concerné plusieurs sites de déplacés et des structures impliquées dans la gestion de déplacés.

A coup d'entretien individuel et collectif, Mallé a réalisé des enquêtes auprès des déplacés des camps de Niamana, Senou, Faledié, et Mabilé, mais aussi auprès de la direction nationale de la solidarité, la commission des réfugiés, le Haut-commissariat pour les réfugiés, d'associations et d'ONG et les riverains des camps des déplacés. Même si elle a pu mener un nombre important d'entretiens, Mallé avait éprouvé des difficultés pour accéder au terrain. D'abord, étant donné qu'elle n'avait pas d'expérience dans la conduite d'enquête de terrain, elle était angoissée avant d'entamer les entretiens. Mais, dit-elle « ce sentiment me quitta au fur et à mesure que j'avancais, avec des directives données par mon directeur de mémoire sur ma façon de me comporter avec les personnes enquêtées ». Ensuite, signale Mallé, le fait qu'ils considèrent tout visiteur comme un donateur, les déplacés lui demandent de l'argent et produits alimentaire. Pour se défaire de cette image de donateur, Mallé s'est employée à expliquer son travail et le cadre dans lequel elle réalise l'enquête, en partageant des repas et échangeant sur des sujets avec les déplacés.

L'enquête de terrain a permis à Aminata Mallé d'appréhender la gestion des camps des déplacés. Elle fait part de cette appréhension dans le troisième de l'exposé intitulé « résultat ». Pour Mallé, les déplacés ne bénéficient pas de protection juridique, ce qui rend leur « gestion complexe ». Même si le Mali a adopté la convention de Kampala relative aux déplacés, il ne dispose pas de texte juridique au niveau national de protection des déplacés, entraînant l'inexistence de structure dédiée à la prise en charge de déplacés, à l'opposé des réfugiés. Pourtant, si réfugié se distingue de déplacé de par la traversée de frontière, les deux « concepts » tendent à se confondre dans la pratique. Les déplacés se font appelés réfugiés et sont considérés comme tels par les ONG. En analysant le « concept » de déplacé, on se rend compte qu'il porte une connotation, celle de minimiser ou de cacher le problème d'une population jugée étrangère et indésirable sur son propre territoire.

L'Etat n'est pas totalement indifférent à l'égard des déplacés, même s'il n'existe pas de texte d'ordre national et structure. Outre des ONG et des particuliers qui leur donnent des « vivres et non vivres », l'Etat fournit, à l'occasion de fêtes (Tabaski, Maouloud...) une assistance alimentaire aux déplacés. Si ces aides sont nécessaires aux déplacés, elles ne sont suffisantes

pas pour autant à satisfaire tout leur besoin. C'est pourquoi, des « bras valides » tentent de trouver leur gagne-pain hors des camps, qui constitue une prison à ciel ouvert. Dans la mesure où d'une part du fait de leur éloignement du centre-ville, les camps n'offrent pas des perspectives d'emploi et demeurent moins propices aux interactions sociales. D'autre part, ils constituent des espaces d'insécurité où l'intimité des habitants n'est pas respectée. C'est certainement parce qu'ils constituent une prison à ciel ouvert que les camps incitent les déplacés vouloir retourner dans leur localité d'origine.

CONCLUSION

A l'issue de la présentation de Mallé, la modératrice a invité l'auditoire à prendre la parole pour non seulement poser de question d'éclaircissement mais aussi faire des commentaires, et ce dans le but de permettre à l'exposante d'améliorer la qualité de son travail de recherche.

Les questions posées concernent la méthodologie utilisée pour la collecte de données. Le nombre des personnes enquêtées ; les raisons du choix du sujet ; le choix de la ville de Bamako pour abriter les camps de déplacés ; l'étiquette que les populations riveraines collent aux déplacés.

S'il a posé moins de questions, l'auditoire n'a pas manqué de largement commenter le travail de Mallé. Il indique que le titre du sujet « la crise vue d'en bas : la question de l'administration des déplacés internes de Bamako » contraste avec ce que Mallé a présenté. Un tel titre devrait rendre compte de la perception des déplacés de la crise. La présentation laisse plutôt penser que les camps de déplacés sont gérés par une multitude d'acteurs, Etat, ONG, particuliers. A cet égard le terme administration dans le titre paraît inapproprié. Etant donné que l'Etat participe avec d'autres acteurs à la gestion des camps de déplacés, la notion de suppléance ou de gouvernance doit remplacer l'administration.

L'auditoire souligne également que la crise malienne ne date pas de 2011 et que le centre du pays est marqué des situations conflictuelles avant 2015. La crise malienne date de 2012-2013 et elle a concerné dès cette période le nord et le centre du pays.

L'assistance souligne aussi qu'outre la crise, le changement climatique rendant l'accès au pâturage et l'agriculture difficiles constitue un facteur poussant les populations du centre à se déplacer dans l'espoir de trouver un espace de vie à sans quitter le pays. En se déplaçant à l'intérieur du pays, ces populations deviennent des déplacés, bénéficiant à cet effet de la protection conformément à la convention de Kampala. Parce que dit l'auditoire, si un pays a

souscrit à un texte international, celui-ci intègre son ordre juridique interne. A cet égard, si le Mali est partie à la convention de kampala sur les déplacés, il doit être considéré que le pays dispose d'un instrument juridique relatif aux déplacés.

LISTE DE PRESENCE

N°	PRENOMS	NOM
1	Nana	KIMBIRI
2	Hama	YALCOUYE
3	Soumana	MAIGA
4	Fatoumata	FOMBA
5	Mamadou Ousmane	OUANE
6	Aminata	MALLE
7	Boubacar	SANGARE
8	Aissa dite Esssy	PENGOULBA
9	Aissata	KAMPO
9	Mamoutou	FOFANA
10	Hama	SANGALABA
11	Abdoulaye	DARFA

Kabala, le 25 mars 2022